

AESH

nous avons encore beaucoup de choses à gagner, il faut poursuivre la mobilisation !

Toutes & tous en grève le mardi 19 octobre !

Manifestation à 13h RER Luxembourg vers le ministère

En juin dernier, lorsque le rectorat a annoncé que la carte académique des Pôles inclusifs pour l'accompagnement localisé allait être entièrement revue pour ne créer que des PIAL du premier ou du second degré, cela avait été présenté comme une mesure d'efficacité. Quelques semaines après la rentrée, nous constatons le résultat sur le terrain : une désorganisation totale, un nombre d'élèves par AESH en augmentation et des élèves non-accompagné-es faute de personnels.

C'est la logique de rentabilisation des moyens induite par les PIAL qui est à l'œuvre. Alors que le nombre d'élèves en situation de handicap qui ont droit à une aide humaine est en augmentation, le nombre d'AESH ne permet pas de répondre aux besoins. On nous demande donc d'accompagner de plus en plus d'élèves, pour des quotités horaires de moins en moins importantes, au détriment des conditions d'accompagnement des élèves et de nos conditions de travail.

L'autoritarisme à l'œuvre dans toute l'éducation nationale ne nous épargne pas : beaucoup de collègues sont sous pression, le cadre des missions n'est pas toujours respecté, les injonctions contradictoires sont nombreuses. À cela s'ajoute les conditions salariales très précaires.

Pourtant, à la fin de l'été, le ministre Blanquer annonçait partout une revalorisation salariale d'ampleur pour les AESH. Fin août, un décret a été publié, fixant une grille indiciaire applicable sur tout le territoire, mettant ainsi un terme aux inégalités de rémunération d'une académie à l'autre.

Ces augmentations sont minimalistes et bien loin de nos revendications. Cependant si le ministre Blanquer s'est senti dans l'obligation d'annoncer cette revalorisation alors que tout était au point mort depuis des mois, c'est bien grâce à notre mobilisation sans précédent des 8 avril et 3 juin dernier ! Celle-ci doit se poursuivre car il y a encore beaucoup de choses à gagner.

SUD éducation Paris appelle les AESH, et l'ensemble des personnels de l'éducation, à se mettre en grève le mardi 19 octobre, journée de mobilisation nationale et intersyndicale.

Pour les AESH, SUD éducation Paris revendique :

- ➔ la création d'un statut d'éducatrice·teur scolaire spécialisé·e et une titularisation sans condition dans un corps de fonctionnaire ;
- ➔ la reconnaissance d'un temps plein pour 24 heures d'accompagnement auxquelles s'ajoutent les heures connexes pour le travail de préparation, de suivi et de concertation ;
- ➔ l'accès à la prime REP/REP+ au même titre que les autres personnels ;
- ➔ l'abandon des PIAL et de la logique de mutualisation ;
- ➔ une véritable formation initiale et continue.



SUD éducation Paris

30 bis, rue des Boulets - 75011 Paris

☎ 01 44 64 72 61 ✉ contact@sudeducation75.org

👉 sudeducation75.org 📱 Sud éducation Paris 🌐 @sudeducparis

Questionnaire sur les conditions de rentrée

SUD éducation Paris lance une enquête sur les conditions de rentrée dans les PIAL : pré-rentrée, conditions de travail, nombre d'élèves accompagné·es, accès aux outils de travail, etc. Ce questionnaire est anonyme et nous permettra d'avoir une vision d'ensemble de la situation : n'hésitez donc pas à le remplir et à en parler avec vos collègues !

Vous pouvez y accéder en suivant le lien ci-dessous ou en flashant le QR code.

<https://framaforms.org/enquete-de-rentree-aesh-1631808584>



Le guide syndical AESH de SUD éducation

Contrat, affectation, renouvellement, CDIisation, missions, temps de travail, salaire, congés et autorisations d'absence, droits médicaux, droits syndicaux... Se défendre pour faire respecter nos droits et en revendiquer de nouveaux : c'est l'objectif de ce guide que vous pouvez télécharger en suivant le lien ci-dessous ou en flashant le QR code.

<https://www.sudeducation.org/wp-content/uploads/2021/06/Guide-AESH-MISE-EN-PAGE-20210617.pdf>



éducation
SUD
Solidaires

www.sudeducation.org

Une grille de revalorisation salariale qui tombe à l'eau

Fin août, le ministère de l'éducation nationale a fait paraître un décret et un arrêté relatifs à la rémunération des AESH au Journal officiel. Cela fait suite aux annonces faites en juin dans le cadre des conclusions du Grenelle de l'octroi d'une enveloppe budgétaire consacrée au salaire des personnels accompagnant-e-s

Notre salaire est calculé sur la base d'un indice de rémunération, multiplié à un point d'indice et rapporté à la quotité de travail. Jusqu'alors une grille de revalorisation indiciaire était annexée à la circulaire Cadre de gestion du 5 juin 2019 mais sans que celle-ci s'applique de fait pour les personnels : chaque académie avait la latitude de faire à sa sauce. Dans l'académie de Paris, une grille avait été proposée par le rectorat mais jamais appliquée.

La revalorisation du SMIC de 2,2% au 1er octobre en raison de l'inflation rend cette grille inapplicable. Le salaire perçu à l'embauche et pendant le premier contrat de trois ans des personnels AESH est inférieur au salaire minimum qui s'élève à partir du 1er octobre à 1589,56 euros pour un temps plein.

SUD éducation avait dénoncé cette grille car, les augmentations prévues étaient très insuffisantes: elles ne pallient pas les temps incomplets qui sont imposés aux AESH. Le salaire moyen d'un-e AESH reste toujours inférieur à 900 euros par mois pour 24 heures de service hebdomadaire en début de carrière. Après 21 ans de service, le salaire d'un-e AESH est de 985 euros pour la même quotité horaire. Cette grille est obsolète avant même d'avoir été appliquée : c'est bien la preuve du mépris de la politique ministérielle à l'égard des AESH.

La grille salariale AESH du ministère :

Ancienneté	Échelon	Indice brut	Indice majoré	Exemple quand on est 100 %	Exemple quand on est à 61 %
Recrutement	1	359	335	1335€	814€
Après 3 ans	2	374	345	1374€	838€
Après 6 ans	3	388	355	1413€	861€
Après 9 ans	4	404	365	1454€	886€
Après 12 ans	5	422	375	1494€	911€
Après 15 ans	6	437	385	1524€	929€
Après 18 ans	7	450	395	1574€	960€
Après 21 ans	8	463	405	1615€	985€
Après 24 ans	9	478	415	1653€	1008€
Après 27 ans	10	493	425	1692€	1032€
Après 30 ans	11	505	435	1733€	1057€

→ Avec la revalorisation du SMIC l'échelon 1 est sous le revenu minimum légal, ce qui rend toute cette grille caduque...

Prime REP et REP+

Une vingtaine de collègues ont attaqué le rectorat au Tribunal administratif sur l'inégalité de traitement que constitue l'absence de prime REP pour les AESH qui y travaillent. **Si une décision favorable est rendue, elle s'appliquera à tou-tes**, bravo à elles-eux !



Vous souhaitez recevoir les informations syndicales AESH de SUD éducation Paris ? Inscrivez-vous sur notre liste d'info en envoyant un mail à contact@sudeducation75.org



AESH : toutes les raisons de poursuivre et amplifier la mobilisation

Les mobilisations des AESH, ainsi que les interventions des organisations syndicales, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur les salaires des AESH et à concéder une avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique. C'est un élément qui doit permettre de supprimer les inégalités de traitement selon les académies. Mais elle ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de création d'un corps de fonctionnaires et d'amélioration des conditions de travail, notamment avec l'abandon des PIAL, le recours généralisé aux notifications mutualisées. Ces revendications restent pleinement d'actualité.

Les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse des salaires des AESH. Le choix de l'indice majoré plancher 335, quasiment au niveau du SMIC, est en deçà des annonces de la ministre de la transformation et de la Fonction publiques qui cite l'indice 337 a minima pour les fonctionnaires de catégorie C.

La progression de 10 points d'indice tous les trois ans est largement insuffisante et sera rattrapée par l'inflation. C'est inacceptable.

Si l'action syndicale a permis que toutes les années d'AESH ou d'AED-AVS soient prises en compte lors du classement dans la nouvelle grille, ce n'est pas le cas des années sous contrat aidé (CUI CAE – PEC).

Les discussions sur le temps de travail des AESH vont être ré-ouvertes fin septembre. Les premières pistes avancées par le ministère pour faciliter l'accès à des emplois à temps complet ne sont toujours pas acceptables. La multiplication des contrats auprès de plusieurs employeurs, en dehors du temps scolaire ne répond aucunement aux attentes des AESH ni aux missions pour lesquelles ils.elles se sont engagé.e.s. Ce projet est contraire à l'exigence de pleine reconnaissance du métier d'AESH dans les écoles et établissements scolaires.

La généralisation des PIAL à cette rentrée scolaire est un pas de plus dans la mutualisation des moyens. Les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels en leur imposant de suivre davantage d'élèves et d'intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées.

Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éduc'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN jugent nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion ;
- recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins.

Cette mobilisation doit se poursuivre avec tous les personnels dans les académies et les départements pour obtenir la satisfaction des revendications. Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Éduc'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN appellent les personnels à poursuivre les réunions dès la rentrée, à mener le débat avec les personnels, pour construire le rapport de force.

Elles appellent à faire du mardi 19 octobre une grande journée de grève et de mobilisation nationale.

Elles soutiennent toutes les initiatives pour développer la mobilisation dans l'action commune la plus large, sur la base de ces revendications.